

## annulation d un permis de conduire

Par **divoux**, le **20/10/2008** à **15:47**

Je viens de recevoir ce jour un Recommandé me stipulant de rendre mon permis ds les 10 jours suite a la perte totale de mes points !

Or je ne devrais pas en arriver là vu que j'avais 12 points avant l infraction ( alcoolemie 0,9 donc retrait 2mois,300€ d amende et 6 points de retiré ), sanction que je ne conteste aucunement.le souci c'est qu'ils considerent que j'avais déjà 6 points en moins pour une infraction commise le 14fevrier 2004.je refais l'historique : accident leger de ma part avec aucun dommage sur moi et ma voiture,juste un grillage abimé,le proprietaire porte plainte puis la retire car j'ai fait marcher mon assurance.L'accident est quand même noté sur la main courante,mais les gendarmes me disent qu'il n'y aura pas de suite...je demenage en sept 2005 chez mes parents puis en sept 2006 je vais habiter à nancy.En nov je suis convoqué sur nancy, où l'on me stipule que je dois rendre mon permis pour 3mois,payer une amende de 120€,suite au jugement du tribunal de bar le duc du 16/06/2006(infraction 14022004 !) mais jamais question de perte eventuelle de point,même sur le jugement c'est pas écrit ! jugement où je n'ai même pas été averti que mon affaire était devant les tribunaux.Donc bah je rends à nouveau mon permis pour 3mois,. je le recupere en juillet 2007...donc pour moi 6points de perdus du a l'alcoolemie et c'est tout.comment faire pour annuler ses 6points de bar le duc,ou je n'ai jamais été au courant,jamais reçu de courrier,etc....parce que si j'avais su que j'avais perdu 6 points j'aurais fait un stage en urgence pr recuperer 4 points....je ne sais pas comment faire pour faire une contestation en bonne et due forme.....merci d avance pour tout,cordialement